

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**23 FEVRIER 2016**  
**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

**1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2016 Commune et budgets annexes**

Monsieur le Maire que, ce soir, il s'agit d'un Débat d'Orientation Budgétaire donc il ne faut pas hésiter à prendre la parole et à poser toutes les questions.

Il explique, qu'aujourd'hui, le contexte est particulièrement difficile. En effet, la baisse des dotations de l'Etat impacte fortement sur les budgets de cette année et des années à venir. Normalement la réforme de la Dotation Globale de Financement devait avoir lieu en novembre 2015, malheureusement, le législateur a décidé de repousser sa cession de novembre au début de l'année 2016 mais, pour le moment, il n'y a pas de date. Pour le budget de cette année, ça ira mais pour les budgets à venir, cela va être difficile.

En ce qui concerne l'investissement, il n'y a pas trop de difficultés. Il sait combien la Commune peut dépenser sans impacter le porte-monnaie du contribuable et sans faire appel à l'emprunt. La Commune n'a pas le choix que de s'adapter. De plus, plusieurs transferts de compétences vont être réalisés, pour l'ensemble des Communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, avec la loi NOTRe. Cela concernera notamment la compétence tourisme et la compétence développement économique. D'ailleurs, cette semaine, il a participé à une réunion, avec les responsables de CAP Atlantique, concernant le développement économique mais il en reparlera plus tard.

Il explique que faire une prospective à long terme, c'est difficile. Aujourd'hui, plusieurs propositions vont être faites mais elles seront évolutives, dans un sens ou dans l'autre. Le seul domaine qui peut être impacté est le fonctionnement. Il ajoute que Michel THYBOYEAU va présenter les économies possibles, qui doivent être faites, en termes de fonctionnement. Ce qu'il peut déjà dire concernant les grandes orientations, c'est qu'il n'y aura pas de hausse des taux et que l'investissement en 2016 se fera uniquement en fonction de l'argent que la Commune a, soit environ 1,5 millions. Donc l'investissement en 2016 concernera, en plus du courant, la fin de l'enfouissement des réseaux de la rue Colbert, le bout de la rue De Lattre de Tassigny et, une fois que ces travaux seront terminés, ce sera au tour de l'enfouissement des réseaux rue de la Mairie, avec un paiement pour 2017. Il y aura aussi l'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc avec la demande de subventions.

Monsieur le Maire donne la parole à Michel THYBOYEAU.

En préambule, Michel THYBOYEAU informe qu'ils ont fait l'acquisition d'une matrice qui permet de faire une rétrospective par rapport aux résultats obtenus depuis 2012 jusqu'à 2014 et de faire une prospective jusqu'en 2020.

**Présentation de la décision :**

Le débat d'orientation budgétaire, que nous tenons lors de notre séance du 23 février 2016, correspond à une obligation réglementaire préalable à l'élaboration du budget primitif de la Commune et des budgets annexes du Camping, VVF et Cimetière.

Il doit se faire dans les 2 mois précédant le vote de ceux-ci.

**Ce débat doit nous permettre:**

- d'informer sur la situation financière de la collectivité,
- de discuter des orientations budgétaires prioritaires qui seront affichées dans le budget primitif,
- de constituer pour chacun d'entre nous l'opportunité d'exprimer son point de vue sur la stratégie financière de notre collectivité.

**Ce débat s'ouvre ainsi largement à la fois sur :**

- l'analyse de la situation financière actuelle,
- l'orientation budgétaire proposée pour le budget primitif 2016, orientation qui elle-même impactera bien entendu la situation financière à plus long terme.

**Les nouvelles dispositions :**

La loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 introduit dans le débat d'orientations budgétaires :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport est transmis au préfet et à CAP Atlantique.

## Analyse de la situation financière:

### Budget communal :

- Un contexte financier national tendu avec notamment une croissance atone.
- Une augmentation de notre participation au fond commun de péréquation communautaire et une diminution de l'attribution de compensation de CAP Atlantique.
- Des contraintes imposées, et subies pour les collectivités au niveau des dépenses de fonctionnement (réforme des rythmes scolaires, cotisations CNRACL etc.).

Ce qui se traduit pour la commune par un manque de 250 000 € par an pendant 4 ans.

Cette situation nous a conduit :

- à diminuer les charges à caractère général de 2.80 % (hors intégration maison de l'enfance).
- à supprimer plus de 600 000 € d'investissements et à ne pas débloquer l'emprunt d'équilibre de 800 000 € prévu au BP 2015.

Le redressement des finances qui a été entrepris permet de terminer l'année 2015 avec un résultat global d'environ 560 000€.

Les reports en recettes et en dépenses étant estimés à environ à 380 000 €, l'année 2015 devrait se clôturer avec un résultat net estimé à 180 000 €.

### Budgets Annexes :

#### **Camping :**

Pour l'année 2015, le camping municipal devrait clôturer son exercice avec un chiffre d'affaires de 487 000 € en augmentation de 12.30 %.

L'excédent de fonctionnement est estimé à 115 000 € et le déficit d'investissement à 37 000 €. Ce qui devrait permettre de dégager un excédent global d'environ de 78 000 €.

#### **VVF :**

L'exercice 2015 du budget annexe du VVF se clôture de manière provisoire avec un excédent de fonctionnement de 43 000 € et un déficit d'investissement de 8 000 €, soit un résultat net global de 35 000 €.

#### **Cimetière :**

L'exercice 2015 du budget annexe du cimetière se clôture de manière provisoire avec un excédent de fonctionnement de 14 000 € et un déficit d'investissement de 80 000 €, soit un résultat net global de - 66 000 €.

## **LES ORIENTATIONS ET LES PERSPECTIVES DE LA COMMUNE**

Pour 2016 et les exercices suivants, La Turballe, à l'image de nombreuses communes, devra maintenir le niveau d'équipement et la qualité des services avec moins de ressources.

Les dotations budgétaires, versées par l'État aux collectivités territoriales et leurs répercussions sur celles de CAP Atlantique, baisseront en euros courants à un rythme régulier.

Pour la commune de La Turballe cela se traduit par une diminution cumulée de 1 000 000 € de 2014 à 2017.

Le transfert de l'instruction des permis de construire et des certificats d'urbanisme à l'intercommunalité se concrétisera par une quote-part de la commune à CAP Atlantique de 35 000 € par an.

L'ensemble de ces baisses associé aux intérêts de la dette, réduit mécaniquement l'épargne nette de notre collectivité territoriale et donc notre capacité d'autofinancement.

### Les recettes de fonctionnement :

Elles reposent pour 70 % sur les recettes fiscales, 20 % sur les dotations et 10% sur les produits des services, locations et autres.

#### Recettes fiscales :

- Progression des recettes fiscales directes :

**Nous retiendrons pour 2016 une recette fiscale directe en augmentation de 2% (1% d'augmentation des bases et 1% dû au dynamisme foncier) et pas d'augmentation du taux des taxes.**

- Les recettes fiscales indirectes :

**Nous retiendrons une recette de la taxe de séjour de 90 000 € soit 35 000 € de plus qu'en 2014,** suite au travail entrepris de simplification des tarifs et de récupération de cette taxe auprès des loueurs.

#### - Les dotations et participations :

Pour 2016, l'effort de la commune pour le redressement des finances publiques ainsi que l'effet induit auprès de l'intercommunalité se concrétisera par une diminution d'environ 250 000 €.

#### - Les produits des services :

Par prudence nous ne prévoyons pas d'augmentation en 2016.

### Les dépenses de fonctionnement :

L'exercice 2016 devra s'inscrire dans une politique de maîtrise des charges.

- **Charges à caractère général** : diminution de 10%.
- **Charges de gestion courante** : baisse de 5%.
- **Charges de personnels et frais assimilés**: la hausse automatique des charges de personnel, que nous estimons à 3 % par an, devra être maîtrisée.

### Les Dépenses d'investissements:

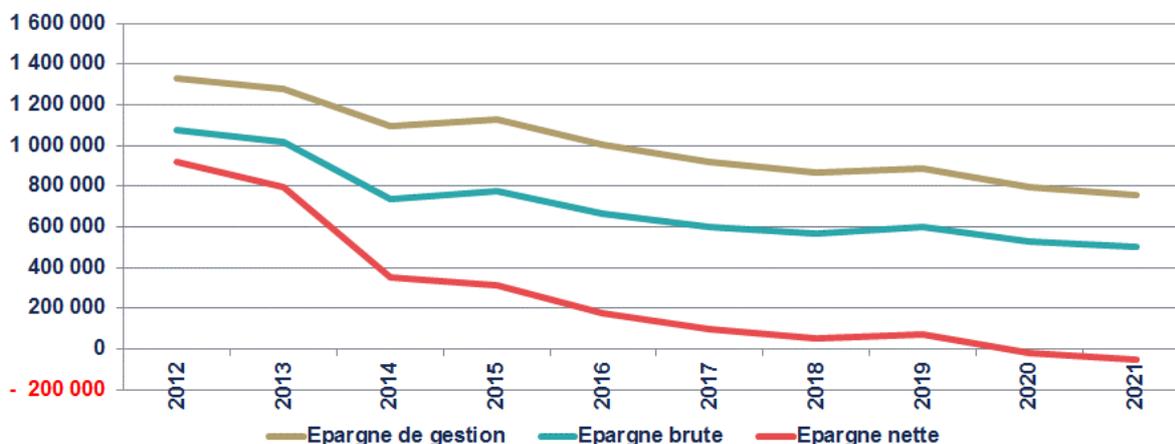
Les principales réalisations sur 2016 sont :

- Enfouissement des réseaux : rue Colbert et rue de Lattre de Tassigny
- Etude d'aménagement Marjolaine Est et début des travaux de viabilisation
- Etude d'aménagement des ateliers municipaux
- Début des travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité
- La révision du PLU
- Des acquisitions foncières
- Investissements courants

### Les recettes d'investissements :

L'hypothèse retenue pour l'année 2016 :

- Pas d'emprunt
- Un FCTVA qui varie en fonction des investissements
- Des subventions estimées à 20 %



### Le plan pluriannuel d'investissement :

Libellé	Années	Total	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Halles marché	2 017	360 000				180 000	180 000			
Agenda d'accessibilité	2 016	240 000			40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Aménagement Colbert	2 019	400 000						400 000		
Centre ville	2 017	450 000				350 000	100 000			
CTM	2 016	1 450 000			50 000	750 000	650 000			
Enfouissement des réseaux rue Colbert et de Lattre	2 015	210 000		68 000	142 000					
Enfouissement réseaux Croisic Fontaine	2 018	100 000					60 000	40 000		
Enfouissement réseaux rue de la Mairie	2 017	160 000				96 000	64 000			
Etude aménagement Majorlaine	2 016	45 000			45 000					
Groupe scolaire	2 014	330 000	130 000	50 000	0	150 000				
Investissement courant	2 015	4 474 943		1 474 943	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Salle polyvalente	2 020	3 000 000						1 500 000	1 500 000	
Viabilisation Marjolaine	2 016	400 000			150 000	250 000				
Viabilisation secteur Clos des Simons	2 019	250 000						250 000		
<b>Total dépenses programme</b>		<b>11 869 943</b>	<b>130 000</b>	<b>1 592 943</b>	<b>927 000</b>	<b>2 316 000</b>	<b>1 594 000</b>	<b>2 730 000</b>	<b>2 040 000</b>	<b>540 000</b>

## LA DETTE

### La structure de la dette :

<b>La dette globale est de :</b>	10 115 867.02 €
<b>Son taux moyen s'élève à :</b>	3.88 %
<b>Sa durée résiduelle moyenne est de :</b>	14.00 ans

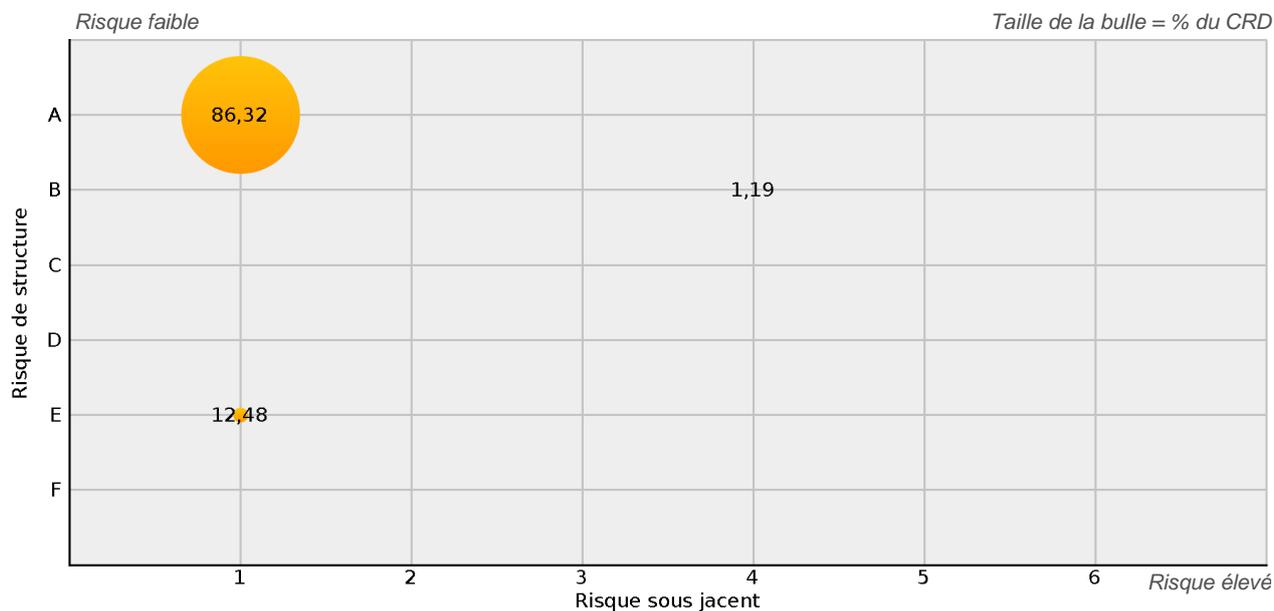
Il y a 11 emprunt(s) réparti(s) auprès de 4 établissement(s) prêteur(s).

Budget	CRD	Taux Moyens
<b>Budget Commune</b>	8 549 192.62 €	3,97 %
<b>Budget V V F</b>	1 225 153.56 €	3,55 %
<b>Budget camping</b>	341 520.84 €	2,72 %

### La répartition de la dette :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 943 871.38 €	68,64 %	4,37 %
Variable	1 788 533.38 €	17,68 %	1,69 %
Barrière hors zone EUR	120 687.54 €	1,19 %	4,16 %
Barrière avec multiplicateur	1 262 774.72 €	12,48 %	4,22 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>10 115 867.02 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>3,88 %</b>

### La dette selon la charte de bonne conduite



### Suivi budgétaire : échéances du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Amortissement	Intérêts	Total
Janvier	25 000.00 €	11 947.22 €	36 947.22 €
Février	10 833.33 €	4 240.30 €	15 073.63 €
Mars	7 550.00 €	2 366.91 €	9 916.91 €
Avril	96 237.72 €	72 147.42 €	168 385.14 €

	<b>Amortissement</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Total</b>
Mai	10 833.33 €	4 078.40 €	14 911.73 €
Juin	44 010.06 €	8 881.71 €	52 891.77 €
Juillet	45 000.00 €	15 945.32 €	60 945.32 €
Août	180 461.58 €	152 525.33 €	332 986.91 €
Septembre	7 550.00 €	2 273.33 €	9 823.33 €
Octobre	45 000.00 €	15 724.44 €	60 724.44 €
Novembre	10 833.33 €	3 770.62 €	14 603.95 €
Décembre	104 158.70 €	115 492.93 €	219 651.63 €
	<b>587 468.05 €</b>	<b>409 393.93 €</b>	<b>996 861.98 €</b>

### **Ratios de la dette :**

Endettement par habitant : 1 348 € tous budgets confondus.

## **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES - LES BUDGETS ANNEXES**

### **CAMPING 2016**

Le budget primitif s'équilibrera en fonctionnement à environ 560 000 € avec pour objectif de dégager de l'autofinancement afin d'inscrire des travaux d'investissement. En effet, une réflexion doit être menée sur les sanitaires

### **VVF 2016**

Pour 2016 le budget se présentera sur les mêmes masses que 2015 correspondant :

- au remboursement de la dette et à l'amortissement des subventions et des immobilisations.
- N'ayant pas eu de rencontre avec la direction du VVF, aucun travaux d'investissement n'est prévu pour l'instant.

### **CIMETIERE 2016**

Pour 2016 il est proposé d'inscrire en section de fonctionnement une recette 20 000 € provenant de la vente de caveaux et de caves urnes, et 20 000 € en dépenses de fournitures diverses à l'entretien du cimetière.

En dépenses d'investissement, l'achat de caveaux et de cave urne pour un montant de 41 000 € devra être inscrit.

En recettes d'investissement, comme en 2015 nous proposons d'inscrire l'excédent de fonctionnement par le biais de l'affectation du résultat et d'équilibrer la section par un emprunt.

Avant de passer au débat, Monsieur le Maire souhaite rappeler quelques chiffres.

- l'augmentation de la recette fiscale de 2 %. Il précise qu'il s'agit bien des bases,
- l'effort sur les dépenses de fonctionnement, d'environ 10 %, sur les charges à caractère générale et 5 % sur la gestion courante. Une augmentation de 3 % pour les charges du personnel,
- l'augmentation d'environ 35 000 € sur la taxe de séjour.

Il revient également sur le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Il explique qu'ils ont essayé de mettre environ 1,5 à 2 millions d'€ par an, ce qui représente la capacité de dépense aujourd'hui.

De plus, l'arrivée de l'éolien va impacter fortement les finances de la Commune mais, pour le moment, rien n'est prévu. Ce qui n'est pas prévu non plus, c'est la vente des futurs ex-ateliers municipaux. L'estimatif des domaines est à environ 600 000 € et un appel à projet sera fait. Il précise que cela peut être un investisseur privé.

Il reprend, point par point, le tableau du Plan Pluriannuel d'Investissements:

- Halles du marché : remise aux normes pour environ 360 000 €,
- Agenda d'accessibilité : voté il y a quelques mois,
- Aménagement de la rue Colbert : enfouissement des réseaux terminé mi-mai mais après il faudra réhabiliter cette rue,
- Centre-ville : aménagement de la rue du Maréchal Leclerc,
- Les ateliers municipaux : appel à projet,

- Enfouissement des réseaux : il y aura un décalage entre la rue de la Mairie et la rue du Croisic. Avant, la Commune était plafonnée, par le SYDELA, à 380 000 € mais désormais, ce plafond n'existe plus. Les travaux pour la rue de la Mairie débuteront en septembre-octobre mais sans réaménagement de la rue puisque, dans un premier temps, la Commune n'aura pas la capacité financière nécessaire,
- Groupe scolaire : mise aux normes,
- Salle polyvalente,
- Viabilisation de la Marjolaine : c'est important car c'est l'arrivée de l'éolien mais également de l'usine de valorisation des déchets de poisson,
- Viabilisation du Clos des Simons.

La Commune a une dette de 10 millions d'€ avec un taux à 3,88 % et une durée résiduelle de 14 ans. Ce n'est pas dramatique mais on peut faire mieux. Il cite l'exemple d'une commune, de la région parisienne, qui est à 9 000 € d'endettement par habitant avec une durée résiduelle de 32 ans, alors qu'à La Turballe nous sommes à 1 300 € par habitant. Ce qui est rassurant, c'est que nous avons 86,32 % de notre dette qui est en risque faible. Ce qui veut dire que les prêts, qui ont été faits précédemment, ont été bien faits et notamment les renégociations de prêts. Il cite, notamment, les prêts toxiques qui, même si cela a coûté de l'argent à la Commune, étaient utiles et nécessaires à cette époque.

Après ces explications, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Premièrement, Jean-Yves PIQUET interroge Monsieur le Maire sur ce qu'il veut dire par « dynamisme foncier » et, deuxièmement, il demande pourquoi Monsieur le Maire se satisfait des 50 % de dépenses de fonctionnement en charges de personnel alors qu'en 2013, ils étaient à 43 %.

Monsieur le Maire répond qu'entre 2014 et 2016, les effectifs de personnel ont diminué. Malgré cela, il y a quand même eu une augmentation de 3 % dû, notamment, à l'avancement de grade et aux examens et concours, ce qu'il encourage. Il ajoute que la Maison de l'Enfance est comprise dans les 50 % alors qu'auparavant, elle n'y était pas car elle n'a été intégrée à la Commune que l'année dernière.

Concernant le dynamisme foncier, Monsieur le Maire explique qu'il faut du foncier. Si on veut dynamiser notre Commune, il faut absolument qu'on puisse acquérir du foncier, ne serait-ce que pour les logements sociaux. Il rappelle que la Commune a une obligation, dans la loi SRU, de faire 25 % de logements sociaux et le PLU dit qu'on doit en mettre 30 %. Il faut créer de la dynamique en achetant du foncier, cela peut être des terrains non-bâties et bâties. Il faut être opportuniste.

Jean-Yves PIQUET demande si c'est de l'élargissement de l'assiette fiscale qu'il s'agit.

Monsieur le Maire répond négativement.

Joseph-Marie BERTON remarque que lorsqu'on fait le point, sur les baisses à caractère générale, en 2015, il y a eu une diminution de 2,8 % et cela a été assez difficile pour la Commune. En 2016, l'objectif est de faire 10 % de baisse, cette diminution importante lui fait un peu peur car cela risque d'être stricte et difficile à gérer.

Monsieur le Maire est d'accord. Il ajoute que c'est l'objectif qui a été fixé. Tous les services ont rendu leurs copies et il est en train de faire l'arbitrage. Il précise que les charges à caractère générale concernent, par exemple, les assurances où une économie a été effectuée, les véhicules de services, où l'on partirait sur de la location plutôt que de l'achat. C'est plus économique de les louer à la journée plutôt que d'acquérir des véhicules alors qu'ils ne roulent pratiquement pas. C'est sur ce genre de dossiers que des économies vont être faites.

Joseph-Marie BERTON revient sur le projet de la salle polyvalente 2019-2020, qui tombe en fin de mandat. Il trouve cela mal placé et, par rapport aux 3 millions d'€ d'investissement, il ne trouve pas cela utile pour la Commune. Aujourd'hui, CAP Atlantique est dans une réflexion de schéma de mutualisation, peut-être aurait-il été plus intéressant d'envisager une mutualisation avec d'autres salles polyvalentes.

Monsieur le Maire en prend note. Il explique que cette salle polyvalente sera très utile. Il vient de refuser 3 manifestations importantes, cette année, puisque la Commune n'a pas la capacité d'accueillir autant de personnes. Une régata de 500 personnes, un rallye pédestre de 1 000 personnes avec des vagues de 600 personnes et, enfin, un autre rallye pédestre de 350 personnes voulaient venir sur la Commune mais il n'y a aucune structure pour les accueillir. De plus, il ajoute que dans les 3 millions d'€ d'investissement pour la salle polyvalente, ce qui n'a pas été compté, ce sont les recettes et les subventions. Il explique que la réalisation de la salle est prévue en 2019 puisque la

Commune n'a pas la santé financière suffisante pour le faire avant. Concernant le partage avec d'autres communes, il est d'accord mais avec qui ? Quand on voit la salle polyvalente l'Artymès à Mesquer, elle est toujours pleine, que ce soit pour cette année ou l'année prochaine. Il pense qu'une salle sur La Turballe aurait toute sa place. Après, il faudra la gérer.

Joseph-Marie BERTON souligne le fait de la gérer mais entraîne des charges de fonctionnement donc des charges supplémentaires.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement tout cela sera pris en compte.

Joseph-Marie BERTON remarque que l'école Saint-Pierre ne fait pas parti du Débat d'Orientation Budgétaire. Cette école est, aujourd'hui, vide. Il demande quel sera le devenir de cette école et si cela fait partie des orientations de demain.

Monsieur le Maire répond, qu'aujourd'hui, elle n'est pas vide, elle est occupée par un certain nombre d'associations qui demandent régulièrement à l'utiliser pour des réunions, des manifestations, etc... Monsieur le Maire a demandé à Emmanuel ROY de réfléchir au devenir de cette école. Le souhait est de redynamiser tout le secteur de Trescalan. Le projet, par le passé, était intéressant. Pour le moment aucune décision n'a été prise mais ce sera fait avant la fin de l'année. Pour l'instant, l'école Saint-Pierre n'est pas à vendre.

Christian ROBIN intervient pour dire que si l'on regarde les finances, l'école Saint-Pierre a été payée 500 000 €. Si on devait la pérenniser, il faudrait, pour la rendre à peu près viable, rajouter 150 000 €, ce qui ferait un montant 650 000 €, et pour quelle utilité ? Où seraient les places de parking ? Pour une salle, dans le même genre que celle de Mesquer, on regarde l'investissement, l'utilité et l'attente de la population. Pour l'école Saint-Pierre, quel est le projet le plus utile ? Il fait remarquer qu'auparavant l'école Saint-Pierre était composée de deux écoles, celle des filles et celle des garçons. Lorsque la fondation de la Providence était propriétaire de l'école des filles, elle n'a eu aucun scrupule à la vendre à un promoteur immobilier et par la suite, elle n'a eu aucun scrupule non plus à vendre à la Mairie. En quoi est ce que la mairie, en même temps qu'elle achetait ce bien, était-elle chargée du devoir moral de la préserver alors que le devoir moral, les anciens propriétaires ne l'avaient pas respecté eux-mêmes.

Monsieur le Maire ne veut pas faire de l'école Saint-Pierre une salle polyvalente. Après la transformer, il n'en sait rien mais c'est un débat qui aura lieu avant la fin de l'année.

Marie-Madeleine CONRAD rectifie les propos de Christian ROBIN. Elle précise que ce n'était pas la fondation de la Providence qui avait vendu l'école du bas mais les sœurs de Saint-Gildas. Elle demande, ensuite, ce qu'il reste à réaliser comme travaux, d'un montant de 150 000 € sur 2017, pour l'école Jules Verne.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de mise aux normes.

Frédérique TEXIER répond qu'il y a, effectivement, l'accessibilité handicapée, les préaux en entrée du côté maternelle et élémentaire, les vestiaires des ATSEM et du personnel de restauration, qui ne sont pas du tout aux normes et un bureau des Affaires Scolaires.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a les plafonds de la cuisine qui doivent absolument être refaits.

Frédérique TEXIER précise que ce sont exclusivement des mises aux normes et le montant global des travaux, a bien été réduit par rapport au projet initial.

Marie-Madeleine CONRAD demande, concernant la viabilisation du Clos des Simons, si cela concerne un lotissement et combien d'habitations cela représente.

Monsieur le Maire répond positivement et cela représente une vingtaine de logements.

Christian ROBIN précise que, le chemin du Clos des Simons, se situe dans la poursuite de la rue des Pins et pour aller vers Brandu. Cette rue du chemin du Clos des Simons traverse une zone à urbaniser. Le projet, dont il est question, est que le Clos des Simons va toucher le camping Le Refuge. Aujourd'hui, si on devait faire une viabilisation juste pour le Clos des Simons, cela représenterait environ 200 à 300 mètres de voirie, ce qui serait moindre. Là, la viabilisation qui a été envisagée, par les Services Techniques, est une viabilisation tout au long de la rue mais si le Clos des Simons se fait, il n'y aura pas besoin de faire une viabilisation aussi grande mais en tous les cas c'est une zone à urbaniser.

Stéphane HERVY souhaite préciser un point par rapport aux frais de fonctionnement. Le fait que la Commune va être mutualisée avec CAP Atlantique va permettre d'avoir, pendant 3 ans, un moratoire sur le montant que l'on va avoir à payer par rapport à ce que l'on a payé jusqu'à présent. Cela va surtout nous permettre d'avoir des investissements financés par CAP Atlantique dans le cadre du renouvellement d'équipements (ordinateurs, téléphones, etc.). Donc, à ce niveau, cela fait partie d'une baisse de fonctionnement indirecte et un investissement qui n'est plus à notre charge mais qui sera supporté par CAP Atlantique.

A la fin de ces échanges, Monsieur le Maire clos le débat.

## **2 - Tarifs 2016 : Cimetières, Restaurant scolaire, Camping-car, Eau Camping-car**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

**VU** l'avis de la Commission Finances en date du 11 février 2016,

**CONSIDERANT** une augmentation moyenne globale de 1 % sur les tarifs municipaux, soit juste au niveau de l'inflation.

Sur le rapport présenté par Michel THYBOYEAU, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article unique** : adopte les tarifs municipaux.

## **3 - Médecin de crèche tarif 2016**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** l'article R 2324-39 du Code de la santé publique dispose que les établissements d'accueil des enfants de moins de six ans doivent s'assurer le concours d'un médecin,

**VU** délibération n°23 du 24 mars 2015, le conseil municipal avait délibéré pour l'intervention d'un médecin vacataire auprès du Multi accueil à raison de 20 heures par an,

**CONSIDERANT** qu'il convient de fixer un tarif horaire pour la rémunération du médecin intervenant au multi-accueil,

Sur le rapport présenté par Blandine CROCHARD-COSSADE, Conseillère Municipale déléguée,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : applique un tarif horaire de 86 euros.

## **4 - Rue du Maréchal Leclerc : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de La Turballe de réaménager son centre-ville en vue de favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur l'espace public, mais aussi vers les commerces et services,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de la Turballe de réaménager son centre-ville pour limiter les facteurs de dangerosité existants pour les piétons, vélos et plus précisément pour les personnes à mobilité réduite en créant des espaces de circulation partagés ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de La Turballe de redonner une réelle vocation commerciale à cet espace ;

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel ci-après :

<b>dépenses</b>		<b>recettes</b>	
Maitrise d'œuvre :	32 000 €	DETR :	70 000 €
		FSIPL II Bourgs-centres :	236 000 €
		Amendes de police	
		FDSC – Département :	13 000 €
Travaux :	440 000 €	Autofinancement :	153 000 €
Total :	472 000 €	Total :	472 000 €

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** émet un avis favorable au projet de réaménagement de la rue du Maréchal Leclerc,

**Article 2 :** approuve le plan de financement prévisionnel du projet,

**Article 3 :** autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (FSIPL II Bourgs-centres) à hauteur de 50% du montant du projet, soit 236 000 € et à signer tous les documents afférents à cette demande.

## **5 - Rue du Maréchal Leclerc : demande de subvention amendes de police**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de La Turballe de réaménager son centre-ville en vue de favoriser l'accessibilité des personnes à mobilité réduite sur l'espace public, mais aussi vers les commerces et services,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de la Turballe de réaménager son centre-ville pour limiter les facteurs de dangers existants pour les piétons, vélos et plus précisément pour les personnes à mobilité réduite en créant des espaces de circulation partagés,

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel ci-après :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Maitrise d'œuvre :	32 000 €	DETR :	70 000 €
		Soutien à l'investissement local	
		Amendes de police	
		FDSC (conseil départemental) :	13 000 €
Travaux :	440 000 €	Autofinancement :	402 000 €
Total :	472 000 €	Total :	472 000 €

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** émet un avis favorable au projet de réaménagement et de sécurisation de la rue du Maréchal Leclerc dont les travaux débiteront en 2016,

**Article 2 :** approuve le plan de financement prévisionnel du projet,

**Article 3 :** autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2015 et de signer tout document lié à cette demande.

## **6 - Peinture Maison de l'Enfance : demande de subvention**

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 5 du conseil municipal du 12 janvier 2016 autorisant l'engagement des dépenses en investissement,

**CONSIDERANT** que les travaux de peinture à la maison de l'enfance sont éligibles à l'appel à projet d'investissements de la Caisse d'Allocations familiales de Loire-Atlantique,

**CONSIDERANT** le plan de financement prévisionnel ci-après :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux de peinture :	11.950,00 €	CAF	4.334,60 €
		Autofinancement	7.615,40 €
Total	11.950,00 €	Total :	11.950,00 €

Sur le rapport présenté par Frédérique TEXIER, Adjointe,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve le plan de financement prévisionnel du projet,

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la caisse d'allocations familiales dans le cadre de l'appel à projet d'investissement,

**Article 3 :** autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette demande.

## **7 – Cession parcelle AM40 Zone de la Marjolaine**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'estimation établi par la Direction Générale des Finances Publiques en date du 13 janvier 2016,

**CONSIDERANT** la nécessité de régulariser la situation cadastrale de la parcelle AM 40, appartenant à l'unité foncière constituée par la parcelle AM 39.

Sur le rapport présenté par Christian ROBIN, Adjoint,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve la cession pour un euro symbolique de la parcelle AM 40, d'une contenance cadastrale de 51 m<sup>2</sup>, à la SCI Fralex,

**Article 2 :** autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette cession,

**Article 3 :** désigne Maître Morgan DUGOU, notaire à PONT-AVEN (29930) pour formaliser cette cession,

**Article 4 :** les fais d'actes et de géomètre seront à la charge du bénéficiaire de la cession.

## **8 – Aide à l'accession à la propriété – Dispositif 2016**

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement pour tous, la commune a mis en place, depuis 2009, un dispositif d'aide à l'accession à la propriété, à destination des jeunes ménages primo-accédant.

Cela se traduit par une subvention d'un montant de 4.000 €, octroyée par foyer, sous certaines conditions et dans la limite de l'enveloppe allouée au budget primitif 2016.

L'objectif de cette aide est de favoriser la primo-accession à la propriété des jeunes ménages, ce qui contribue, entre autre, au maintien d'un certain dynamisme sur le territoire communal et permet de garantir le maintien, voir l'implantation de services publics et d'équipement et de privilégier la mixité sociale.

Les critères d'attribution de l'aide avaient été renforcés et précisés en 2013 et reconduits pour le dispositif 2015. Il est proposé de les reconduire pour 2016.

Ils se déclinent ainsi :

- Localisation du logement à La Turballe,
- Projet en primo-accession,
- Projet en résidence principale,
- Plafonnement du niveau de ressources identique à celui du prêt à taux zéro,
- Limitation de l'âge des candidats à 40 ans pour le plus âgé des deux,
- Surface maximale de 800 m<sup>2</sup> pour le terrain d'assiette du projet en logement individuel (marge de +10 %)
- Aide sans effet rétroactif

Sur le rapport présenté par Martine ELAIN, Adjointe,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve, pour l'année 2016, la mise en œuvre du dispositif d'aide à l'accession à la propriété sous la forme d'une subvention de 4.000 €, versée sous conditions aux primo-accédants à la propriété,

**Article 2 :** approuve la convention relative à ce dispositif (contenant notamment les modalités de fonctionnement du dispositif et les critères d'attribution de la subvention) telle qu'annexée à la présente délibération,

**Article 3 :** charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre le dispositif.

## **9 – Commission Développement économique et tourisme : modification des membres**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations n° 7 et n° 8 du 22 avril 2014 portant création et nomination des membres des commissions municipales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier la liste des membres de la commission « développement économique et tourisme »,

Sur présentation du rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve le remplacement de Michel THYBOYEAU par Stéphane HERVY dans la commission « développement économique et tourisme »,

**Article 2 :** acte la nouvelle composition de la commission « développement économique et tourisme », à savoir :

- Catherine PITHOIS
- Sophie BREVAL
- Stéphane HERVY
- Nadine COEDEL
- Emmanuel ROY
- Marie-Dominique PAVY
- Christian ROBIN
- Philippe RONSSIN
- Joseph-Marie BERTON
- Jean-Yves PIQUET.

## **10 - Commission Développement économique commerce et artisanat : modification de nom et des membres**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations n° 7 et n° 8 du 22 avril 2014 portant création et nomination des membres des commissions municipales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier le nom de la commission « développement économique – commerce et artisanat » et la liste des membres,

Sur présentation du rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1 :** approuve le remplacement d'Oliver BRIOIS par Marie-France JACQUET dans la commission « développement économique – commerce et artisanat »,

**Article 2 :** acte la nouvelle composition de la commission « développement économique – commerce et artisanat », à savoir :

- Sophie BREVAL
- Marie-France JACQUET
- Stéphane CHABIN
- Stéphane HERVY
- Christian ROBIN
- Isabelle BRIAND-DELAUCHE
- Corine MARION

**Article 3 :** approuve le changement de nom de la commission : « commerce et artisanat ».

## **11 - Remplacement d'Olivier BRIOIS dans les commissions et représentation**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations n° 7 et n° 8 du 22 avril 2014 portant création et nomination des membres des commissions municipales,

**VU** la délibération n° 21 du 01 juillet 2014 portant désignation des membres du conseil municipal dans les commissions thématiques de CAP Atlantique,

**VU** la délibération n° 11 en date du 27 mai 2014 portant désignation des représentants de la commune dans les syndicats intercommunaux,

**CONSIDERANT** qu'il convient de remplacer Olivier BRIOIS, démissionnaire, dans les commissions et syndicat ci-dessus nommés,

Sur présentation du rapport de Monsieur le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : désigne Marie-France JACQUET en qualité de membre de la commission « marché »,

**Article 2** : désigne Marie-France JACQUET en qualité de membre suppléante de la commission « environnement, risques et itinéraires de loisirs » de CAP Atlantique,

**Article 3** : désigne Marie-France JACQUET en qualité de représentante suppléante au sein du SIVU de la Fourrière et du Refuge pour Animaux.